

DEPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE NANTUA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du C.C.A.S.
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION**

Date de convocation :

01-12-2025

Séance du huit décembre deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 1er décembre 2025, s'est réuni à dix-huit heures et trente minutes dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Véronique RAVET, Maire

Date du Conseil :

08 – 12 - 2025

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
13	9	2	11

Objet :

Présents : Mmes V. RAVET – C. GUILLAUBEZ – M. COLOMBET – F. RHODET – C. DE MATOS – C. CHAPRON – S. HUMBERT – M. MAZELLIER - Mr C. CERQUEIRA

Acceptation de
dons numéraires

Procuration est donnée par Y. YILMAZ à C. GUILLAUBEZ

Procuration est donnée par S. MARTELET à V. RAVET

Excusés : Y. YILMAZ - S. MARTELET

Absents : F. ARVEUX – F. PERRIER-MICHON

Rapporteur : V. RAVET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2242-3 et L.2242-4 ;

Vu les articles L.123-8 et R.123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), habilitant le CCAS à recevoir des dons et legs ;

Considérant les dons numéraires qui peuvent être faits par les associations et/ou particuliers,
Considérant que ces dons ne sont grevés d'aucunes conditions ni charges, et qu'ils peuvent être accepté au moyen de la présente délibération,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AUTORISE MME LA PRESIDENTE à recevoir les dons numéraires en faveur du CCAS

Le Maire,
Présidente du CCAS
V. RAVET

